



MISSION D'UN DA - outils et appuis

Les missions d'un DA sont :

- ⇒ d'être responsable du développement de son activité dans le respect de la conformité.
- ⇒ de relayer la stratégie de l'entreprise,
- ⇒ de développer les compétences des collaborateurs,
- ⇒ de recruter les nouveaux collaborateurs et de les intégrer,
- ⇒ d'avoir un rôle de représentant de LCL,
- ⇒ de manager les collaborateurs,
- ⇒ de renforcer la satisfaction client,
- ⇒ renforcer les compétences des collaborateurs,
- ⇒ être acteur du changement dans la mise en œuvre de la politique.

Le DA bénéficie de formations à la prise de poste et d'un accompagnement de la part de Qualité de Service et Transformation de la DDR, du DGA et de la DR.

Il dispose de l'outil "ABCD", qui rappelle les bonnes pratiques pour apprendre à prioriser

- MY DEV -

L'entretien d'évaluation est un temps fort et un point d'amélioration et se réalise en 3 étapes :

- La préparation de l'entretien en amont (ouvert depuis fin octobre) correspond à l'auto-évaluation du collaborateur.
- L'entretien d'évaluation, avec le manager, se réalise en présentiel ou en distanciel. **La date limite est le 4 janvier 2025.**
- A l'issu de l'entretien :
 - 1/ Le manager note son commentaire et signe,
 - 2/ Le manager redonne la main au collaborateur,
 - 3/ Le collaborateur rédige un commentaire, en toute autonomie, et signe. Cette dernière étape clôture l'évaluation.

L'évaluation ne doit pas être que quantitative.

Le contexte d'exécution des missions **doit être pris en compte** dans l'évaluation de la performance du collaborateur, notamment une dégradation de vos conditions de travail.

Le manager doit considérer les éléments extérieurs ayant pu avoir une influence sur la performance.

La CFDT demande aux salariés de nous signaler toutes dérives, ou tout manquement à ces étapes. N'oubliez pas l'entretien de mi-année pour la réévaluation de la RVP.

LA RÉMUNÉRATION :

Il est possible d'aborder le sujet de la rémunération lors de l'entretien de fin d'année, **et la CFDT vous conseille d'en parler !**

En revanche, le DA ne pourra pas apporter de réponse lors de cet entretien car il n'a pas connaissance de l'enveloppe qui lui sera attribuée.

En conclusion, **vos élus CFDT** vous rappellent que l'entretien de fin d'année est un moment privilégié afin d'échanger sur son parcours professionnel, sa mobilité, les projections futures ainsi que d'aborder sa rémunération.

Nous vous conseillons de prendre le temps nécessaire avant de le signer.



FERMETURES AGENCES DURANT CONGÉS DE FIN D'ANNÉE

7 points de vente sont concernés :

- ⇒ **Aubusson** : 4 jours du 31/12 au 04/01 repli, agence de Guéret
- ⇒ **Croix du prince** : 1 Jour le 18/12 repli, agence de Pau Foch
- ⇒ **Mirande** : 8 jours du 19/12 au 28/12 repli, agence d'Auch Centre
- ⇒ **Auch patte d'oie** : 2 Jours du 26/12 au 28/12 repli, agence d'Auch Centre
- ⇒ **Tournefeuille Plaisance** : 3 jours 26/12 au 28/12 repli, Tournefeuille Centre
- ⇒ **Fonsorbes** : 1 jour le 27/12
- ⇒ **Bordeaux St Jean** : 1 jour le 31/12



Carine COLOMBIE
SECRETAIRE CSE

Elue titulaire CSE cadre
06 62 85 65 68



Henri GIROD
SECRETAIRE ADJ
RAPPORTEUR CSSCT

Elu titulaire CSE
06 61 46 28 40



Anaïs DENYS
RAPPORTEUR ŒUVRES
SOCIALES

Elue titulaire CSE
06 16 97 13 26



Amandine GRAUX
REFERENT HARCELEMENT

Elue suppléante CSE cadre
06 73 36 44 40



Christine BILLIERES BONADIO
DSR Cfdt LCL GSO

RS CSE Cadre
06 82 22 24 18



Denis CREPIN-LEBLOND

Elu titulaire CSE
06 60 29 22 34



Nathalie GARGADENNEC

Elue titulaire CSE
07 87 02 50 35



Stéphane JARA

Elu titulaire CSE
cadre
07 66 63 22 23



Audrey VIGUIER

Elue titulaire CSE cadre
06 08 74 35 95



Fabrice GOUABAUT

Elu suppléant CSE
06 24 65 23 65



Nicolas RODRIGUEZ

Elu titulaire CSE
06 89 95 16 11



Cécile LISO
Elue suppléante CSE

06 25 33 36 44



Cédric CRAPONE

Elu suppléant CSE
06 09 70 97 89



Laurence ROCHELLE
Elue suppléante CSE cadre

06 68 46 54 87



Alexandre BASTIEN

Elu suppléant CSE cadre
06 67 59 99 60



Lionel LAGARDE

Elu suppléant CSE
06 16 07 89 45



Naomi VERON
Elue suppléante CSE

06 24 68 05 86

La traditionnelle sortie anticipée des 24 et 31 décembre est reconduite cette année.
Concernant le service "POSC" : l'heure sera créditée sur le compteur